

Lettre de Rapedius de Berg à D'Alembert, 10 février 1783

Auteur : Rapedius de Berg

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitDeux motifs différents me déterminent à vous présenter...

RésuméLui envoie mém. [sur le droit romain pour le prix d'utilité] et note. Lui demande une rép.

Justification de la datationLa note mentionnée est également transcrite dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Numéro inventaire83.10

Identifiant2262

NumPappasInexistant

Présentation

Sous-titreInexistant

Date1783-02-10

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Non renseigné

Publication de la lettre Non renseigné

Lieu d'expédition Bruxelles

Destinataire D'Alembert

Lieu de destination Paris

Contexte géographique Paris

Information générales

Langue Français

Source minute, d., « Lettre à M. d'Alembert [...] en lui adressant la note précédente », 1 p.

Localisation du document Bruxelles ARB, dossier 417

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques La note mentionnée est également transcrite dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Auteur(s) de l'analyse La note mentionnée est également transcrite dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

Plote jointe à une lettre de M^r de Sars
command de Brelles, à Monsieur E^t l'Académie
Secrétaire perpétuel de l'Académie Française
en date de Bruxelles Du 10. fev. 1763

V^o Rédacteur de cette. Vous eussiez pu
espérer très distinctement d'avoir lu
avant l'automne dernier, dans une feuille
périodique, une notice qui portait en
substance.

- 1^o Que l'on voudrait établir au fond de
Paris un prix annuel, pour l'auteur de
celui d'entre les Mémoires qui durait
le plus, antérieurement écrit par
quel qu'un des Académiciens de l'Europe
française qui feroit reconnu être le
plus utile à l'humanité en général, & au
progrès des sciences.

ARCHIVES DE L'ÉTAT
DE FRANCE

- 2^o Qu'à même égal de mérite les
Mémoires écrits en langue française surroient
la préférence sur ceux écrits en d'autres
langues, qu'on desireroit même qu'ils fussent
écrits en français, et que le style en fût
correct et châtié.

- 3^o Que les Mémoires qui auroient
le plus de mérite au secours de la vérité
adressés à M. de M^r de Sars Secrétaire
perpétuel de l'Académie Française à Paris.

X une annonce forgée à
plaisir ou

Si ce n'est pas elle-même des Mémoires
de cette nature, c'est comme un
de ces auteurs forgés à plaisir le Rédacteur
des Mémoires en jadis, & partant pour
dévise Leges Sacerdotes. Ce qui a
remporté en 1760. le prix proposé en
1760. par l'Académie des Sciences et
Belle Lettres de Bruxelles sur la question
depuis quand le Droit Romain. &c. / a
eu droit acquis de préférence sur Mémoires
au secours quand même, comme il le
fait, il ne pourroit aucunement

~~Non seulement~~ de ce point de vue.

Non seulement, il existait un titre pour présenter son Ministre, au Seigneur pour qu'il a été couronné, mais il existait un seigneur

Lorsque l'édigéant le Ministre, il se couronnaux et se donna à rendre son ouvrage non seulement utile aux Pays-Bas Autrichiens Prussiens de Bourgnelles parait avoir eu exclusivement en vue, mais à la France, à l'Europe, à l'humanité; et telle encore d'être utile non seulement à ses contemporains mais encore à la postérité.

Le charge de Justice Noyant un même de voir très près les plus grands abus de l'administration de justice sous les quelles l'Europe particulièrement se compartie du monde qui se dit la plus détachée et qui est à de certain égards je crois bien plus que les habitants des autres parties du monde il a longtemps indiqué sur la cause originelle d'un mal au point intolérable; il se voit que le mal avait existé dans toute sa force à Rome dans les deux Républiques Romaines, qu'il semblait avoir disparu en Europe après l'asservissement de l'Empire Romain, et que c'était apparemment depuis la renouveau du droit Romain sous les formes judiciaires, et dans l'autorité qu'il a requis un degré général d'autorité jurisprudentielle de la part des tribunaux de l'Europe qui ont été établir une jurisprudence pour le faible protéger de l'oppression du fort avait pris naissance

X paraît en Europe, et que c'est à cet abus de l'usage du Droit Romain qu'est dû principalement que la justice proprement dite la justice considérée comme la divinité protectrice du faible contre l'oppression du fort soit ~~dit~~ ^{dit} plus dans le vrai qu'on en a dit de la manière que le vœu existe pour les zones glacées.

L'autour ne l'est pas dit mal que l'apparition de cette virté

raisonner à ce que son indignité peut être
de pal passer à chacun, elle serait traitée de
para d'abord, et pourrait même donner prise
sur son amour et sur une terrible des
indignes

Il faut dire, en toutes choses quelques
compliquées qu'elles soient en morale, comme
en mathématique, les vérités les plus
abstraites partent toutes d'un principe
simple dont l'intelligence est à portée de
tous les esprits, si l'on est dans
d'un sens ordinaire, de l'entendre, de
le sentir, au commun des hommes. Toute
proposition qui a un tel principe pour base
quelque compliquée qu'elle soit, est juste et
sa justice est à la portée de chacun, si
elle est la conséquence nécessaire de ce
premier principe; Voyons donc si en
partant d'un principe simple et à la
portée de chacun il est possible de faire
sentir non seulement aux Législateurs
aux Gouverneurs mais au public aux
ignorans mêmes, à chacun en un mot,
que c'est à l'influence du Droit Romain
dans la discussion des affaires contentieuses
et dans les décisions des tribunaux
de justice que l'on doit trouver la
vraie source des abus de l'administration
de justice, sans lesquels gémissent en
Europe non seulement toute la partie
faible du peuple mais encore les fortunes
moyennes, les 999 millions de ses
habitans.

Il faut donc à ce plan et à cette
passer à la tête de son ouvrage le principe
dont la simplicité et la justice font à
la portée de chacun.

Les lois doivent être intelligibles à
tous afin que chacun puisse savoir ce
qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter
pour la conservation de sa vie, de son
honneur, de ses propriétés.

Il a dit en suite et il craint avoir
démouillé, que la jurisprudence Romaine
a été depuis son origine jusqu'à nos
jours une jurisprudence intelligible
pour ceux à qui elle a été prescrite pour
règle de conduite dans la vie civile.

Il en a conclu, que cette jurisprudence
était radicalement opposée à ce que nous
appelons des plus vicieuses, et que toute
administration de justice, qui avait une
cette jurisprudence pour base, était
nécessairement radicalement, opposée
à tout mauvais.

C'est l'opinion et l'objet de l'ouvrage
qui sous le titre qu'ils portent et qu'on a
du lui consacrer est dans le vrai un
traité sur l'influence qu'a eu et que
continue d'avoir le droit Romain
dans l'administration de justice en
Europe. Une déduction du fait que
c'est à cette influence que doivent être
attribués les abus extrêmes de cette
administration pour lesquels l'Europe
entière gémit. Une démonstration de
ces vérités qu'on verra au foyer de
réformes quelconques de ces abus partent
au pour bases de cette réforme et
n'a d'autre point le principe de
simple de rendre le fond des lois clair
et intelligible à chacun.

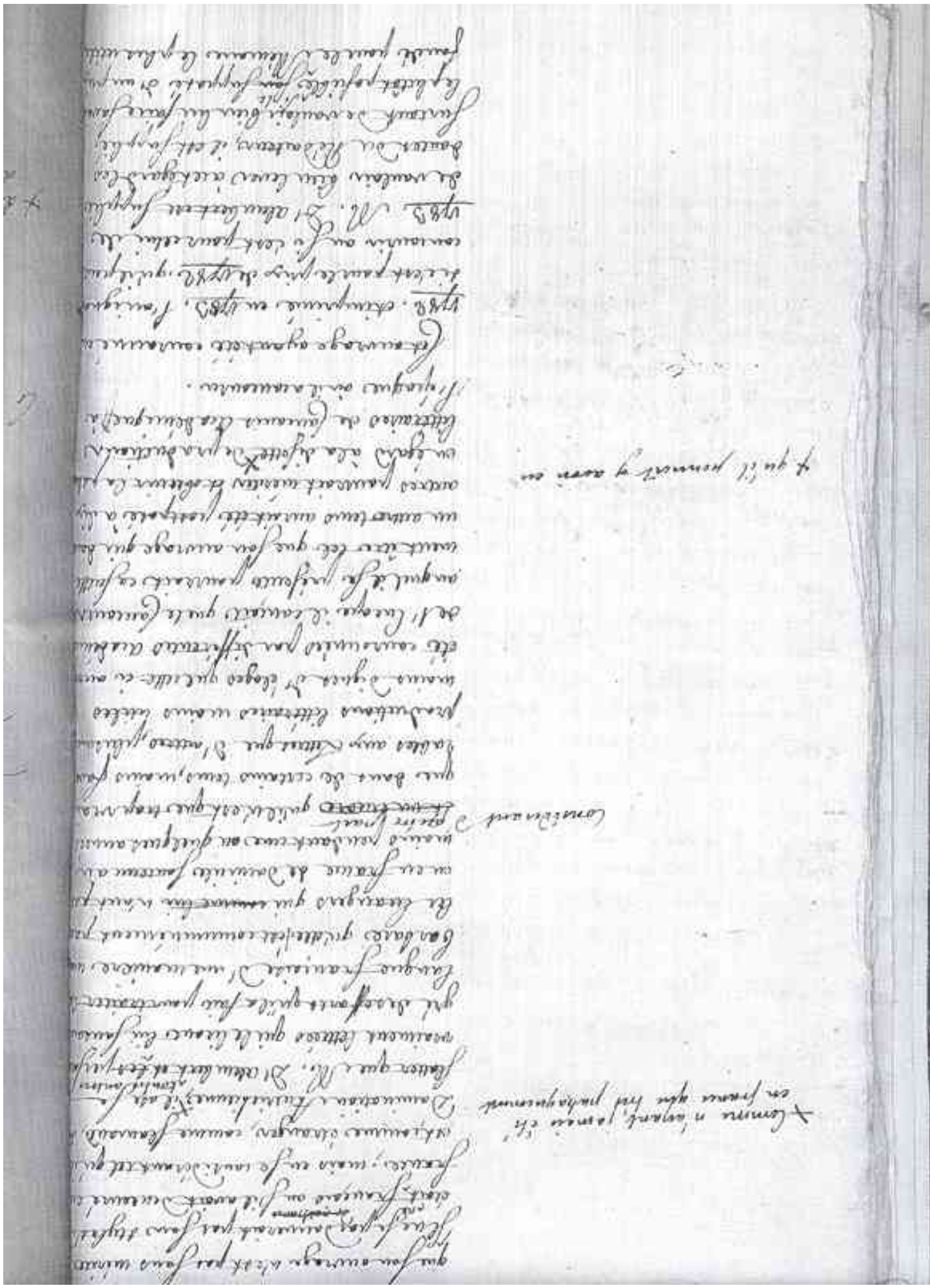
Que dans tous les lieux où il y a des
villes d'un âge ancien, ou des
ouvriers ou laboureurs ne pourra point être
compréhensible mieux que son faux

le fonde des ceptes de sa conduite dans la vie
civile, jamais la justice ne s'égara pour lui,
jamais il n'en verra que le simulacre
oppressif.

Mais dire à son fant il faut de faire
pour diminuer ses vertus au fini simples
au fini notaires? Quel mérite y a-t-il
d'avoir dit ce que chacun fait et croit
pour peu qu'il réfléchisse?

Mais pourquoi donc mes chers lecteurs
parlons des peccés qui n'étaient pas des
faits ont ils mérités des vertus au fini
simples? Pourquoi en méconnaître dans
tous les jours une infinité d'autres qui
ne sont pas moins palpables et évidentes
aux yeux de tous communs et
corrompus par des systèmes, par des
opinions, par des préjugés révérentiels
de toutes espèces qui nous fascinent
les yeux jusqu'à ce qu'ils nous
d'ailleurs par son blocage et par
la force de sa logique tantôt un
homme simple comme moi par la
combinaison de quelques faits sur
l'ensemble et les rapports de quels
vous n'avez pas voulu nous donner
la peine de réfléchir, vous force de
reconnaître que vous n'avez avant
ce jour pas même aperçu ce que vous
reconnaissez cependant aujourd'hui
avoir toujours très sensiblement très
palpablement existé autour de vous.

Le Rédacteur de cette Notice / auteur
de l'Éloge auquel elle est relative /
n'a ni la présomption de croire qu'il
puisse mériter le prix mérité à la
tête de cette Notice, ni cette modestie
fautive et hypocrite qui engage souvent
les auteurs à s'humilier dans la vue
d'être égalés, il croit de haute foi



que son ouvrage n'est pas sans mérite
lequel on auroit pu s'en faire
deux si on avoit eu le loisir de
lire; mais on se voit contraint de
lire en abrégé, comme si on avoit
à faire un voyage de travers
d'un pays à un autre, & on ne
peut pas se donner le loisir de
s'arrêter en chaque lieu, & de
lire tout ce qu'il y a de bon
dans un pays, & de s'en faire
un journal, & de le rapporter
à son retour. On se contente
de lire ce qu'on voit sur le
chemin, & de se faire une
idée de ce qu'il y a de bon
dans un pays, & de s'en faire
un journal, & de le rapporter
à son retour. On se contente
de lire ce qu'on voit sur le
chemin, & de se faire une
idée de ce qu'il y a de bon
dans un pays, & de s'en faire
un journal, & de le rapporter
à son retour.

il n'y a rien de plus commun que

Combiné

Comme n'est pas possible
en France qu'il n'y ait

78